

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 27/12/2024 - 174901 - 2024 B 21360 - 929 575 322 - 2WM Tours

2WM Tours

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de : 11.000 euros inscrite au RCS de Paris sous le numéro 929575322

Siège social : 16 Bis rue d'Odessa Boite 37 75014 Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 11 heures, l'associé actionnaire unique et président a tenu la déclaration ci-dessous au siège de la société en assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur BOUCHAREB Abdelhafid, président ;

Sont présents à cette assemblée :

-MR BOUCHAREB Abdelhafid, associé actionnaire unique et président, propriétaire de 110 actions
Soit les 110 actions, total des actions formant le capital social.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise. Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

1. -Adjonction d'activités
2. -Pouvoir.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'ajouter les activités suivantes à l'objet social : le transport public routier de personnes, le transport public routier de marchandises ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules excédant 3,5 tonnes, achat vente de véhicules et de pièces détachées.

Cette résolution a été prise à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution a été prise à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

A Paris, le 17/12/2024

En autant d'exemplaires que requis par la loi

MR BOUCHAREB Abdelhafid